



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

A 89

Question orale n° 1143

Texte de la question

M. Louis Giscard d'Estaing attire l'attention de M. le ministre de l'équipement, des transports, de l'aménagement du territoire, du tourisme et de la mer sur les difficultés rencontrées pour la réalisation du prolongement de l'autoroute A 89 entre Clermont-Ferrand et Lyon. Actuellement, ces deux villes sont reliées par l'A 72, qui oblige à faire un détour important par Saint-Étienne. D'où la réalisation d'un prolongement de l'A 89 qui passerait au sud de Roanne et rejoindrait Lyon par le nord. Pour la réalisation de ce prolongement, son ministère a adossé la réalisation de ce tronçon sur la concession attribuée à la société ASF pour la réalisation du prolongement de l'A 89 entre Clermont-Ferrand et Bordeaux. Or la Commission européenne a considéré que cet adossement était illégal, et que le ministère de l'équipement aurait dû procéder à un appel d'offre, ce qui a eu pour effet d'annuler l'adossement. Bien évidemment, cette décision a eu pour conséquence de retarder la réalisation de ce projet extrêmement important pour toute une partie de la population française. Il souhaiterait savoir dans quels délais ce tronçon sera réalisé, et quelle a été la solution retenue par le ministère pour procéder à sa réalisation.

Données clés

Auteur : [M. Louis Giscard d'Estaing](#)

Circonscription : Puy-de-Dôme (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question orale

Numéro de la question : 1143

Rubrique : Voirie

Ministère interrogé : équipement

Ministère attributaire : équipement

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 22 mars 2005, page 2835

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 22 mars 2005

Question retirée le : 22 mars 2005 (Retrait à l'initiative de l'auteur)